



## Comité Technique Local du 16 novembre 2021

Ce Comité Technique Local s'est tenu en présentiel dans les locaux de la Direction de l'Immeuble Brassard, Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 30. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. Didier Vermeersch et le secrétariat-adjoint par nous, en la personne de David.



### ORDRE DU JOUR :

1° : Approbation des procès-verbaux des C T L précédents.

2° : Ponts naturels 2022

3° : Réorganisation des SAID du SIP de Boulogne-sur-Mer.

4° : Suppression de caisses.

5° : Centre de contact de Lens :

- Cadre harmonisé d'organisation

- Présentation du règlement intérieur.

6° : DUERP-PAP.

7° : Bilan de la démarche du budget participatif.

8° : Point sur la mise en place des accueils de proximité.

9° : Déploiement du projet Voxusagers à la DGFIP.

10° : Expérimentation : Transfert de la mission quitus au Service National des Quitus.

11° : Questions diverses.

Organisations  
syndicales participant à  
ce Comité



Les représentants  
CFTC DDFiP  
Pas de Calais



David Kaczmarek, Titulaire, E D R 62

Gabriel Gaillard, Expert, E D R 62



## Point 1 : Approbation des procès-verbaux des précédents C T L

Les différents PV de la Direction n'ont appelé aucune modification, et nous avons donc voté pour leur approbation



## Point 2 : Ponts Naturels de 2022

Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2022 sont au nombre de trois et concernent les dates suivantes :

- Vendredi 27 mai 2022
- Vendredi 15 juillet 2022
- Lundi 31 octobre 2022

**CFTC DDFiP 62 a voté POUR retenir ces trois dates au titre des ponts naturels 2022, ainsi que FO et UNSA, Solidaires et CGT ont voté CONTRE. Les ponts naturels sont donc validés**



## Point 3 : Réorganisation des SAID du SIP de Boulogne-sur-Mer.

Le SIP de Boulogne-sur-Mer est composé de deux secteurs d'assiette ( Boulogne-Saint Martin et Desvres-Le Portel ) , d'un secteur foncier et d'un secteur recouvrement.

Dans son projet de réorganisation des SAID de Boulogne sur Mer, la direction s'est en fait fixé 3 objectifs.

1° : Faciliter la continuité du service public pour tous les travaux d'assiette relevant du SIP tout en sachant que la répartition des agents entre 2 secteurs d'assiette devient quasi-impossible à mettre en œuvre lorsqu'il s'agit, autant que faire se peut, de répondre favorablement aux souhaits des agents en matière de télétravail, de temps partiel choisi, de l'existence d'une mixité au sein des équipes, notamment...

2° : Gérer plus aisément les absences de toute nature (formation professionnelle, congés, ARTT, maladie, temps partiels, récupération horaires variables) ; -

3° : Développer une plus grande solidarité entre les agents des actuels secteurs d'assiette de Desvres - Le Portel et de Boulogne - Saint-Martin. A titre d'exemple, les agents du SAID de Boulogne - Saint-Martin qui représentent environ 1/3 des effectifs sont satisfaits que les agents du SAID de Desvres - Le Portel environ 2/3 des effectifs puissent les aider à apurer la liste des défaillants du SAID de Boulogne – Saint Martin qui représente près de la moitié des relances.

L'organisation des secteurs d'assiette a été discutée lors de la réunion SIP du jeudi 24 juin 2021.

**A noter, car c'est important, que pour une fois, la direction a vraiment pris l'avis et l'opinion des agents concernés en faisant un sondage auprès d'eux.**

Une forte majorité des agents qui ont exprimé une opinion « pour ou contre » s'est donc prononcée pour la réunion des 2 secteurs dans le cadre du projet porté par l'encadrement du SIP.

La répartition des communes par secteur d'assiette est modifiée par la fusion des deux secteurs de Desvres - Le Portel et de Boulogne - Saint-Martin en un nouveau secteur unique.

**CFTC DDFiP 62 a voté Abstention, comme l'ensemble des Organisations Syndicales présentes.**



#### **Point 4 : Suppression de caisses.**

Depuis le 28 juillet 2020, les buralistes partenaires (au nombre de 300 dans le département du Pas-de-Calais au 15/10/2021) peuvent encaisser des recettes publiques par carte bancaire ou en espèces dès lors que la facture comporte un datamatrix.

Notre pays, la France, par l'intermédiaire de la Banque de France fabrique des billets de banque et des pièces de monnaie, mais, refuse les paiements en espèces et renvoie le public chez les buralistes. C'est vraiment impensable. CFTC DDFiP Pas-de-Calais n'a strictement rien contre les buralistes, qui ne font que leur métier. Mais, le comportement de notre administration en matière de paiement en numéraire est totalement surréaliste et incompréhensible.

La direction nous a communiqué son projet :

La première étape de ce projet de regroupement des caisses est la mise en place pour le numéraire d'une caisse unique par site. Il reste une caisse à regrouper sur la caisse principale du site, celle du SIE de Lens. Au plus tard, cette étape sera achevée au 1er janvier 2022. Les usagers demandant à payer par carte bancaire seront orientés vers la caisse unique à défaut de mise en place de TPE dans les services.

La seconde étape consiste à définir une caisse unique pour les communes accueillant plusieurs CDFIP (Arras, Boulogne, Calais). La fermeture de la caisse d'Arras Foch a été faite le 15 septembre 2021 et a fait l'objet d'une information au CTL du 6 juillet 2021. Les caisses uniques sur les communes de Boulogne-sur-mer (regroupement de Boulogne Municipale, Boulogne Aumont et Boulogne CH) et de Calais (regroupement de CalaisDescartes et de Calais-Chanzy) seront créées au 1er janvier 2023.

La troisième étape est la poursuite de la rationalisation de certaines caisses.

La dernière étape consistera à revoir le réseau des caisses suite aux regroupements et au NRP, et à déterminer les caisses qui seront maintenues sur le département du Pas-de-Calais comme caisses référentes.

le planning des fermetures des caisses est ci-dessous.

Au 15 décembre 2021 :

par anticipation à la fermeture du 1er septembre 2022 : trésorerie de Berck

par anticipation à la fermeture du 1er janvier 2023 : trésoreries de Desvres, Guines, Marquise

par anticipation à la fermeture du 1er septembre 2023 : trésoreries d'Avesnes-leComte, Aubigny Auxi-Frévent, Heuchin-Pernes.

Au 1er mars 2022 :

par anticipation à la fermeture du 1er septembre 2022 : trésorerie du Touquet

par anticipation à la fermeture du 1er janvier 2023 : trésorerie d'Outreau.

Au 30 juin 2022:

par anticipation à la fermeture du 1er septembre 2022 : trésorerie de Campagnelès-Hesdin

par anticipation à la fermeture du 1er janvier 2023 : trésorerie d'Audruicq

**CFTC DDFiP Pas-de-Calais a bien évidemment voté CONTRE ce projet totalement aberrant. Toutes les organisations syndicales ayant voté CONTRE ce triste projet de fermeture des caisses, ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'un CTL de seconde convocation le 25 novembre prochain.**



## Point 5 : Centre de contact de Lens

### 1° : cadre harmonisé d'organisation

Concernant le cadre harmonisé d'organisation du Centre de contact de Lens ( quelle magnifique terminologie pour définir les obligations des collègues !! ) la direction nous a communiqué un document de 9 pages...

Le centre de contact de Lens assure l'accueil à distance (téléphone et messagerie) des usagers particuliers. Les conseillers répondent au téléphone, traitent les demandes e-contacts, répondent aux chats et utilisent la navigation assistée

le service téléphone est accessible pour les usagers de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi. Toutefois, les horaires peuvent être étendus, de manière exceptionnelle, lors des périodes de pics de sollicitations, jusqu'à 22h00 certains jours ainsi que de 9h00 à 19h00 le samedi. Dans ce cas, il est fait prioritairement appel au volontariat des agents.

Le temps de travail au téléphone est en moyenne de 5 heures jour (hors temps de pause), et il ne pourra dépasser 6 heures par jour. Le chef de service sera très vigilant au respect de cette consigne. Le cas échéant, ce point pourra faire l'objet d'un contrôle de la mission SRP et d'un rappel à l'ordre des services en cas de nécessité.

Le télétravail sera mis en place dans le centre de contact selon les conditions identiques à celles prévues pour les autres services de la DGFIP. Dans ces conditions, l'octroi du télétravail devra être rendu possible dans les conditions qui seront fixées par les instructions RH en la matière.

**CFTC DDFiP Pas-de-Calais n'a pas vraiment d'opinion sur ce cadre harmonisé qui ne dépend que de la direction et qui donc, par définition, n'est pas vraiment modifiable .... Elle a donc voté Abstention. FO, Solidaires, CGT et UNSA ont voté CONTRE.**

## 2° : règlement intérieur

Voici quelques précisions que la DDFiP nous a fourni, entre autres, dans son document de 8 pages concernant le règlement intérieur du Centre de Contact de Lens.

Les collègues peuvent choisir leur durée hebdomadaire de travail en optant pour l'un des quatre modules individuels de temps de travail définis ci-dessous.

Durée hebdomadaire	Durée quotidienne	Nombre de jours ARTT	Congés annuels	Total (journée de solidarité déduite)
36 h 12	7 h 14	0	32	31
37 h 30	7 h 30	8	32	39
38 h 00	7 h 36	11	32	42
38 h 30	7 h 42	13	32	44

L'accueil téléphonique des usagers et la continuité du service seront assurés dans les conditions et selon les horaires définis ci-dessous.

Période normale d'activité

Jours ouvrés	Horaires d'accessibilité au public
Lundi	De 8h30 à 19h00
Mardi	De 8h30 à 19h00
Mercredi	De 8h30 à 19h00
Jeudi	De 8h30 à 19h00
Vendredi	De 8h30 à 19h00

Période de pics d'activité

Jours	Horaires d'accessibilité au public
Lundi	De 8h30 à 22h00
Mardi	De 8h30 à 22h00
Mercredi	De 8h30 à 22h00
Jeudi	De 8h30 à 22h00
Vendredi	De 8h30 à 22h00
Samedi	De 9h00 à 19h00

Le samedi : les agents concernés travaillent, soit de 8h55 à 14h05, soit de 13h55 à 19h05, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Quel que soit le module horaire de l'agent, la durée de la vacation qu'il effectue le samedi est comptabilisée comme la durée quotidienne de référence. Afin de permettre aux agents de bénéficier d'un repos de deux jours, les agents travaillant le samedi ne travaillent pas le lundi.

Débit et crédit d'heures : Dans les limites compatibles avec le bon fonctionnement du service, le crédit ou le débit peut être utilisé pendant les plages fixes pour permettre à l'agent de s'absenter dans la limite de deux demi-journées ou d'une journée par mois. Ces absences peuvent s'ajouter au repos hebdomadaire, à un congé ou à un jour ARTT. Le surplus du crédit est utilisable uniquement en réduction de la durée hebdomadaire.



## Point 6 : DUERP-PAP

Suite à la présentation pour avis du Programme Annuel de Prévention 2020-2021 lors du CHS-CT du 14 octobre 2021, les membres du CHSCT tiennent à saluer le travail effectué par l'ensemble des acteurs en charge de la santé et des conditions de travail. L'équipe logistique est très impliquée dans la réalisation des actions de prévention puisqu'elle réalise divers travaux et permet ainsi une rapidité d'exécution combinée à une réduction du coût. Un budget est alloué annuellement par le CHSCT afin de faciliter les interventions. Les membres de CHSCT les remercient pour leur implication et leur professionnalisme

Les représentants du personnel ont alerté la Direction sur les risques des réorganisations et concentrations de services liés au NRP, sur la réduction constante des effectifs, et sur la dégradation des conditions de travail qui en découle. La crise sanitaire que nous connaissons depuis 2020 a fortement impacté les organisations et la vie quotidienne des agents. Le télétravail, dont le développement devait être progressif, occupe une place prépondérante dans l'organisation des services et doit être l'objet d'une attention particulière en matière de prévention.

Les risques psychosociaux demeurent majoritairement mis en avant dans le DUERP, notamment les exigences du travail. Selon la définition donnée par l'INRS, ces risques sont engendrés par les conditions d'emploi, et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental et d'induire divers troubles psychosociaux. Les représentants du personnel constatent que le NRP est un élément contribuant fortement à augmenter ce risque déjà très important.

**Les membres du CHSCT rappellent que l'objectif du PAP est de supprimer voire réduire les risques recensés dans le DUERP. Le PAP 2020-2021 ne répond que partiellement à cet objectif.**

**Concernant le Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques Professionnels**, un document initial a été examiné par le groupe de travail le 07 juillet 2021 et a été présenté aux membres du CHSCT lors de la réunion du 14 octobre 2021. Des modifications ont été apportées aux 18 signalements cotés A, vous en trouverez le détail sur la page du site CFTC local concernant ce CTL.



## Point 7 : Bilan de la démarche du budget participatif

Concernant ce point de l'ordre du jour, la Direction nous a fourni une importante documentation...

En avril 2021, la DDFIP du Pas-de-Calais a décidé de s'inscrire dans la démarche de budget participatif qui a pour objectifs d'une part d'associer les agents et de les sensibiliser au pilotage budgétaire et à la conduite de projet, d'autre part d'identifier les besoins et des solutions au plus proche du terrain.

Selon elle, cela devrait permettre à partir des propositions exprimées, de porter des projets qui contribueraient :

à l'amélioration du cadre de vie (exemples : mise à disposition de fontaines à eau, mise en place dans les espaces collectifs de plantes vertes dépolluantes, aménagement de coin de détente, appel à un intervenant pendant la pause méridienne pour des cours de relaxation...)

à la promotion de la démarche éco-responsable (exemples : fourniture de gourdes de verre, rénovation de l'éclairage avec la pose de Leds, mises en place de poubelles pour divers tris sélectifs, installation de racks de vélos, mise en place de bornes de recharge électrique...)

au développement de la responsabilité sociale de la DGFIP (exemples : recours aux emplois de travailleurs handicapés ou d'entreprises d'insertion pour des opérations d'entretien des espaces verts et de nettoyage...)

au renforcement de la sensibilisation à l'innovation (exemples : mise en œuvre d'un atelier sur l'art et le numérique et création d'un espace libre service numérique).



## Point 8 : Mise en place des accueils de proximité

Compte tenu du nombre important de trésoreries qui ont et seront fermées dans un avenir proche, selon le triste NRP de notre direction, cette dernière s'est donc investi dans les accueils de proximité.

Les services proposés correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des Finances publiques, à l'exception de toute activité de recouvrement, ce qui est parfaitement regrettable et totalement anormal.

Les agents des finances publiques chargés de l'accueil de proximité disposent d'un « sac à dos » contenant leur PC portable, un dispositif portatif d'impression et de scannage et un smartphone professionnel. Préalablement à la mise en place de la permanence, la division stratégie, en liaison avec la division BIL, prend contact avec les responsables des SIP concernés afin de connaître les noms des agents qui interviendront dans les communes et permettre la livraison du matériel.

Liste des permanences effectives au 15 octobre 2021

Date d'entrée en vigueur de la convention	Lieu de la permanence	SIP en charge de l'accueil de proximité	Modalités
02/02/2021	AUCHEL	LILLERS	le mardi matin de 9h à 12h sur rendez-vous
02/02/2021	CARVIN	HENIN-BEAUMONT	le mardi matin de 9h à 12h sur rendez-vous
19/02/2021	VIMY	LENS	le vendredi après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous
25/03/2021	BULLY LES MINES	LENS	le jeudi matin de 9h à 12h sur rendez-vous
10/09/2021	AVION	LENS	le 2ème vendredi du mois matin de 9h à 12h sur rendez-vous
16/09/2021	ROUVROY	LENS	le jeudi après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous
30/09/2021	DOUVRIN	BETHUNE	le jeudi matin de 9h à 12h sur rendez-vous
30/09/2021	HERSIN-COUPIGNY	BRUAY	le mercredi matin de 9h à 12h sur rendez-vous
01/10/2021	BEUVRY	BETHUNE	le vendredi après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous
11/10/2021	LAVENTIE	BETHUNE	le lundi après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous



## Point 9 : Déploiement du projet Voxusagers à la DGFIP

Soyons francs... CFTC DDFIP 62 ne connaissait pas cette application certainement très importante dans cette époque compliquée de NRP... C'est certainement la raison pour laquelle la DDFIP du Pas-de-Calais l'a intégré dans l'ordre du jour de ce CTL, déjà bien chargé...

### C'est quoi, Voxusagers ?

Selon les informations de la Direction, il s'agit d'un site en ligne permettant de publier de manière transparente et ouverte les expériences positives comme les difficultés rencontrées par les usagers des services publics sous forme d' « histoires » vécues. Des réponses doivent être apportées par l'administration concernée à chacune des expériences publiées. L'objectif de cette démarche est de contribuer à l'amélioration continue de la qualité dans les services publics. Voxusagers n'est en revanche pas un service de gestion des réclamations individuelles ou de demandes d'information sur un dossier personnel.

Avant d'être publiées, les expériences déposées par les usagers sont « modérées », car elles doivent obéir à certaines règles : pas de propos injurieux, anonymisation des usagers comme des agents, pas de propos généraux ou politiques, pas de mise en cause individuelle des agents, uniquement des expériences précises et vécues, pas de réclamation individuelle sur le traitement de son dossier.

Le calendrier est progressif :

Dans un premier temps, le dispositif Voxusagers est déployé dans les départements des délégations Centre-Est et Sud-Pyrénées à la fin du premier semestre 2021, donnant lieu à un bilan d'étape : 44 expériences ont été reçues par les départements à début octobre 2021, ce qui confirme une volumétrie contenue des expériences

Dans un deuxième temps, le dispositif est généralisé à toutes les directions au cours du second semestre 2021



## Point 10 : Transfert de la mission quitus au Service National des Quitus

Depuis le déploiement de l'application Miniquit (courant 2018) jusqu'au 15 octobre 2021, 52 364 quitus ont été délivrés par les SIE du Pas-de-Calais (40 % pour les usagers particuliers et 60 % pour les professionnels). Cela représente un peu plus de 5 % des quitus délivrés au niveau national sur la période.

A noter qu'avec la fusion de la partie professionnelle de l'ex SIP-SIE d'Henin-Beaumont avec le SIE de Lens, ce dernier concentre désormais les deux tiers des demandes de quitus du département.

Dans le cadre du transfert des quitus au SNQUIT à Denain, le bureau GF-2A a organisé une réunion d'information à destination des 4 départements concernés (57, 59, 62 et 67) par le transfert au 1er janvier 2022. Le SNQUIT traitera l'ensemble des flux à compter du 1er janvier. Les stocks des demandes non traitées et reçues jusqu'au 31 décembre 2021 resteront à la charge des SIE.

